



Énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire

Ville de Shawinigan 2030

Février 2015

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
2. La vision STRATÉGIQUE	8
3. Les grandes orientations et les objectifs	10
ORIENTATION 1 – Une identité positive et distinctive dont les Shawiniganais sont fiers	12
ORIENTATION 2 – Des milieux de vie dynamiques, de qualité et adaptés aux besoins et aux attentes d’une clientèle diversifiée	12
ORIENTATION 3 – Un développement économique durable au service du territoire et de sa collectivité	13
ORIENTATION 4 – Des modes de transport viables pour l’environnement et la santé, efficaces, diversifiés et intégrés.....	14
ORIENTATION 5 – Des modes de développement et de consommation durables.....	14
ORIENTATION 6 – Un environnement protégé et mis en valeur	15
ORIENTATION 7 – Des aménagements urbains favorables à la santé et à la sécurité de la collectivité	16
4. Énoncé de vision stratégique de la Ville de Shawinigan.....	17

1. INTRODUCTION

RAISON D'ÊTRE D'UN ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute MRC ou Ville exerçant la compétence de MRC a l'obligation légale de se doter d'un énoncé de vision.

« 2.3. Afin de favoriser l'exercice cohérent de ses compétences en vertu de toute loi, tout organisme compétent est tenu de maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de sa vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire. »

Un énoncé de vision stratégique de développement permet de se projeter dans l'avenir afin d'assurer le développement cohérent et d'orienter les décisions et les actions de la Ville de Shawinigan d'ici 2030. Il permet de mieux traiter des enjeux et de faire les meilleurs choix pour le développement culturel, économique, environnemental et social de la communauté. L'énoncé de vision se décline en grandes orientations qui, à leur tour, se déclinent en objectifs.

Cette vision stratégique s'incarnera dans les différents documents de planification de la Ville de Shawinigan, en particulier le *Schéma d'aménagement et de développement durables* et le *Plan d'action du schéma*. Ce schéma permettra à son tour d'élaborer d'autres outils règlementaires, comme le *Document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement durables*.

PROCESSUS D'ÉLABORATION DE L'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

L'exercice de vision stratégique permet aux différentes parties prenantes de prendre un temps pour réfléchir à l'avenir souhaité pour notre territoire et notre communauté et de faire l'exercice de s'y projeter à plus long terme. Le processus d'élaboration de l'énoncé de vision stratégique est un exercice qui se fait en concertation afin que la vision reflète les aspirations des citoyens et des différentes parties prenantes.

Cette vision stratégique, ces grandes orientations et ces objectifs sont issus d'une démarche multiple. On a réalisé un diagnostic de la situation et tenu des rencontres avec les représentants ministériels. De plus, un exercice de vision a eu lieu en 2012 avec plus de 50 représentants des différents organismes du territoire municipal. Le diagnostic a permis de faire un portrait des préoccupations des citoyens et des parties prenantes et des réalités territoriales, sociales, environnementales, culturelles et économiques de la Ville. Une analyse des forces, des faiblesses et des potentiels du territoire et de la communauté de la Ville de Shawinigan a ensuite été réalisée.

Un comité multisectoriel formé d'élus et de fonctionnaires municipaux a été mis en place pour suivre l'élaboration de l'énoncé de vision stratégique. La première étape légale a été l'adoption, le 13 mai 2014, du projet d'énoncé de vision stratégique.

Après son adoption, le projet d'énoncé de vision stratégique a été soumis à une consultation publique tenue le 9 juin 2014 devant une commission du conseil municipal. À cette occasion, une vingtaine de citoyens ont discuté de son contenu ainsi que ses orientations et ses objectifs. En outre, six personnes ont fait parvenir leurs commentaires par écrit.

Des consultations publiques auront également lieu sur les différents documents de planification qui découleront de l'énoncé de vision stratégique, y compris lors de la révision du schéma d'aménagement en 2015.

L'énoncé de vision stratégique, les orientations et les objectifs qui y sont contenus, ainsi que le futur schéma d'aménagement et de développement durables, sont réalisés en adéquation avec les documents d'orientation et les différentes politiques municipales, avec les lois et les documents stratégiques du

Gouvernement du Québec dont, notamment, la *Stratégie de développement durable* découlant de la *Loi sur le développement durable*.

Parmi les documents d'orientation et les politiques municipales, qui ont fait l'objet de consultations sectorielles, on retrouve :

- Plan de gestion des matières résiduelles (2002);
- Politique culturelle municipale (2004);
- Plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées (2005);
- Politique familiale municipale (2007);
- Plan stratégique de développement social, urbain et économique (2007);
- Politique et plan d'action de développement social de la Ville de Shawinigan (2009);
- Politique-cadre de l'activité physique, du sport et du plein air à Shawinigan 2010-2015 (2010);
- Plan de diversification et de développement économique 2011-2016 (2011);
- Politique de gestion durable de l'eau (2011);
- Politique du patrimoine (2011);
- *Entreprendre autrement* : portrait de l'économie sociale à Shawinigan, CLD (2013);
- *Votre expérience commerciale commence ici*, CLD (2013);
- *Diagnostic du lac à la Tortue* (2013);
- Politique favorisant l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes (2013);
- Inventaire des GES (2014);
- Plan de réduction des GES (2014);
- Politique municipale de la famille et des aînés (2014).

CONTENU DE LA VISION STRATÉGIQUE

La vision stratégique est l'image de la Ville de Shawinigan en 2030. Elle définit les avantages comparatifs futurs de Shawinigan. Elle se décline en 7 orientations qui se traduisent à leur tour en objectifs. Le présent document présente donc cet énoncé de vision stratégique, ainsi que les orientations et objectifs qui en découlent.

UNE VISION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La vision stratégique développée s'inspire des principes d'un développement durable.

Le principe du développement durable émerge de la prise de conscience de la limite des ressources naturelles, de la fragilité des écosystèmes planétaires et des répercussions sociales des inégalités régionales en termes de développement. Cette notion peut être définie comme un développement qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à faire de même. Un nombre grandissant d'acteurs adhère à l'approche du développement durable. Cette dernière nécessite souvent un changement de perceptions et de comportements dans les politiques, les stratégies et les projets de développement.

Le développement durable est multidimensionnel et s'articule autour de trois sphères interdépendantes : sociale, économique et environnementale. La sphère sociale vise à satisfaire les besoins en santé, éducation, habitation, emploi, prévention de l'exclusion, équité intergénérationnelle, culture, patrimoine, etc. La sphère économique a pour objet de créer de la richesse et d'améliorer les conditions de vie matérielles. La sphère environnementale tend à préserver la biodiversité et à utiliser les ressources naturelles et énergétiques en respect des capacités de production et de régulation limitées du milieu naturel. Différents concepts tels que la mixité, la densité, la durabilité, la mobilité, la biodiversité, la santé, la sécurité et la vitalité économique doivent soutenir toute intervention sociale, économique ou environnementale sur le territoire.

Ces trois sphères sont interreliées dans la mesure où les actions menées dans une sphère ont des répercussions sur les deux autres. En ce sens, une intervention ne doit pas nécessairement s'inscrire dans les trois sphères mais doit, tout au moins, ne pas nuire aux deux autres. Lorsqu'une action permet de conjuguer deux sphères, elle peut engendrer différents types de développement qui découlent du développement durable : viable (économique et environnementale), équitable (sociale et économique) et vivable (sociale et environnementale).

À ces trois sphères s'ajoutent les dimensions de la gouvernance et de la participation citoyenne. Celles-ci sont intimement liées à la dynamique des acteurs locaux et régionaux, une dynamique essentielle au pilotage du développement durable d'une collectivité. Ainsi, les parties prenantes se dotent d'une stratégie commune, la mettent en œuvre et évaluent les résultats de manière participative en s'appuyant sur des méthodes et des outils reconnus. Une saine gouvernance se caractérise notamment par la participation, la transparence de la démarche et la responsabilité des acteurs. Cette gouvernance partagée implique une démocratie participative. Tout d'abord, une consultation doit être menée afin de détecter les problèmes et analyser les besoins des citoyens. Puis, il faut une concertation entre les acteurs du milieu afin de favoriser la réalisation des projets. De cette manière, la prise de décision se fait de manière transversale, en prenant en considération toutes les parties prenantes, du citoyen aux différentes instances.

C'est donc dans ce contexte que la Ville de Shawinigan adoptera un schéma élaboré selon une démarche de planification stratégique reposant sur une vision commune de l'aménagement et du développement durables du territoire, appuyé d'un portrait du milieu et d'un diagnostic global. Ce diagnostic prend en compte les trois sphères (sociale, environnementale et économique) ainsi que leurs interactions selon une démarche transversale. Cette démarche vise à agir sur le milieu de façon responsable de manière à contribuer efficacement à l'amélioration des problématiques locales, régionales et des grands enjeux de société. Consciente de l'importance d'agir et soucieuse des attentes et des préoccupations de sa population quant au devenir de la ville, Shawinigan désire se doter d'outils urbanistiques représentatifs qui seront en mesure de la guider à court, moyen et long termes suivant une perspective durable. L'objectif premier étant d'assurer un développement équilibré du territoire, garantissant à tous, un cadre et des conditions de vie de qualité.

LE PROCESSUS PARTICIPATIF : LES ATTENTES DE LA COLLECTIVITÉ**Image, caractère et identité**

- Renforcer l'image de la Ville et les perceptions externes : promotion d'une image positive
- Préserver et valoriser les richesses naturelles, paysagères et agricoles
- Conserver la valeur des éléments patrimoniaux du territoire
- Améliorer les entrées de ville et les lieux publics
- Réaliser le développement en harmonie avec les composantes naturelles
- Poursuivre les efforts de revitalisation du centre-ville
- Poursuivre le développement et la mise en valeur du réseau des parcs et des espaces verts
- Accroître le verdissement du territoire
- Harmoniser la toponymie
- Maintenir l'engagement collectif

Transport et mobilité durable

- Accroître la performance et la fiabilité du transport collectif tout en répondant aux besoins des divers usagers et aux caractéristiques particulières de Shawinigan
- Miser sur l'accroissement des réseaux de transport actif : continuité, convivialité et sécurité
- Promouvoir les moyens de transport alternatifs à l'automobile
- Développer des aménagements, infrastructures et installations en lien aux modes alternatifs, en particulier près des écoles
- Optimiser le potentiel du transport ferroviaire (marchandises)

Milieus de vie

- Accroître la mise en valeur du patrimoine bâti
- Renforcer la capacité d'intervention de la Ville : resserrement des normes, réglementation et cadre d'orientation clair
- Accroître la qualité des quartiers : miser sur l'homogénéité de la qualité des secteurs
- Réduire les inégalités sociales et la pauvreté
- Améliorer la qualité de l'air
- Miser sur la diversification des activités et des services
- Attirer les jeunes et les familles : création d'emploi, diversité culturelle
- Tenir compte du vieillissement de la population dans l'offre et la diversité des logements
- Prendre soin de nos entreprises locales
- Accroître l'animation et l'appropriation aux divers quartiers
- Déterminer des vocations spécifiques aux différents secteurs de la ville
- Accroître la préservation des milieux naturels et le verdissement du territoire
- Améliorer l'accessibilité et la mise en valeur des rives
- Sensibiliser les citoyens à l'importance de l'agriculture en tant que richesse sur le territoire
- Diminuer les sources de pollution sonore et lumineuse
- Prendre des mesures pour diminuer l'insalubrité des logements
- Favoriser l'accessibilité des services pour les populations défavorisées.

Vitalité économique

- Diversifier l'offre résidentielle et commerciale de façon à attirer une clientèle variée
- Miser sur le développement commercial stratégique et durable
- Prioriser le développement de créneaux promoteurs et en assurer une meilleure promotion
- Favoriser la reconnaissance d'une zone innovation et recherche pour Shawinigan
- Privilégier une offre commerciale distincte et complémentaire
- Revoir la multifonctionnalité de l'agriculture et promouvoir les achats locaux
- Miser sur l'agrotourisme, circuits touristiques
- Poursuivre le développement de partenariat, d'alliance en lien aux diverses composantes de la Ville
- Resserrer la réglementation : usages, affichages, aménagement urbain etc.
- Travailler prioritairement à la satisfaction des besoins des jeunes et des familles
- Assurer la protection et le développement du territoire agricole

Environnement et biodiversité

- Améliorer la gestion des ressources naturelles
- Favoriser la protection et la mise en valeur des berges
- Assurer la protection des vues et des paysages d'intérêt
- Promouvoir la foresterie urbaine
- Accroître le développement de programme de sensibilisation et d'éducation
- Protéger le lac des Piles
- Minimiser la pollution atmosphérique
- Promouvoir les énergies vertes et l'émergence d'éco-quartiers

Production et consommation responsables

- Améliorer la gestion des ressources naturelles
- Favoriser les achats locaux, faciliter l'approvisionnement en ressources locales
- Bonifier l'offre par l'implantation de structures adéquates/marché public
- Protéger les territoires agricoles et forestiers/limiter l'étalement urbain
- Améliorer la performance de la gestion des matières résiduelles
- Optimiser le développement des secteurs économiques en émergences : prioriser l'efficacité énergétique et l'environnement

Prévention et précaution

- Appliquer le principe de précaution
- Réduire la pauvreté et améliorer la qualité du cadre de vie et des services
- Favoriser la diminution des îlots de chaleur
- Améliorer la qualité de l'environnement (air, sol et eau)
- Trouver des avenues de solution à la problématique des terrains contaminés
- Accorder une importance accrue à la notion de sécurité
- Accroître les connaissances et le suivi
- Accroître les superficies vouées aux jardins communautaires
- Accroître le verdissement du territoire et les aménagements verts

Gouvernance

- Inciter la participation citoyenne, y compris des populations défavorisées
- S'assurer de l'équilibre entre les 3 sphères du développement durable et d'un bon arbitrage entre les dimensions.
- Assurer une bonne gouvernance

De ce constat émergent des enjeux spécifiques à la Ville de Shawinigan qui relèvent des sphères sociale, économique et environnementale. En résumé, ces principaux enjeux d'aménagement peuvent ainsi être formulés :

- ▼ Le caractère distinctif et le sentiment d'appartenance ;
- ▼ La qualité et la diversité des milieux de vie ;
- ▼ La relance démographique ;
- ▼ La diversité des créneaux, l'innovation et le maintien des acquis ;
- ▼ L'adéquation entre les modes de transport durable et la forme du développement du territoire ;
- ▼ L'incidence de l'empreinte écologique ;
- ▼ La richesse naturelle et paysagère ;
- ▼ Un environnement propice à la santé et à la sécurité ;
- ▼ L'optimisation, la diversification et la valorisation des activités agricoles ;
- ▼ La cohabitation des usages ;
- ▼ L'exploitation durable des espaces forestiers ;
- ▼ La valeur foncière des propriétés.
- ▼ La revitalisation des milieux de vie dévitalisés

2. LA VISION STRATÉGIQUE

SHAWINIGAN 2030

Un énoncé de vision stratégique a été formulé en se basant sur le *Plan stratégique de développement social, urbain et économique de la Ville de Shawinigan* (2007), et sur l'analyse des données factuelles et perceptuelles présentées ci-haut.

Énoncé de vision stratégique : Shawinigan 2030

Shawinigan est une ville intelligente, entrepreneuriale et innovante axée vers son développement durable, notamment par les technologies vertes, pour répondre aux différents besoins de sa population et attirer les jeunes familles.

Shawinigan s'affirme économiquement par une structure commerciale, industrielle, agricole et récréotouristique forte et diversifiée.

Carrefour du sport et du plein air, Shawinigan a su préserver et tirer profit de ses richesses naturelles, paysagères et culturelles.

Ville attractive et en santé, elle offre des milieux de vie de qualité, à échelle humaine.

Une ville forte, unifiée et adaptée aux changements

Shawinigan a répondu efficacement aux enjeux démographiques, notamment en attirant de nouveaux citoyens et de jeunes familles. Elle offre l'image enviable d'un milieu de vie attrayant, pourvu du meilleur des services urbains aussi bien que d'une nature omniprésente, adéquatement préservée et accessible pour la récréation. Animée d'un sentiment d'appartenance et de fierté, sa population profite d'un cadre de vie exceptionnel mis en valeur par un souci constant d'un aménagement de qualité, axé sur la valorisation de l'ensemble de son patrimoine paysager. Shawinigan offre à l'ensemble de sa population, des services de qualité basés sur l'excellence et l'amélioration continue.

La reconversion économique

En 2030, Shawinigan est reconnue comme un exemple réussi de reconversion économique basée sur le développement et la création des petites et moyennes entreprises dans des secteurs de diversification ciblés. Shawinigan a favorisé l'innovation dans tous les secteurs d'activités et a su tirer avantage d'une forte collaboration de l'ensemble de la communauté, particulièrement de son milieu entrepreneurial, celui de la recherche et du développement, ainsi que des partenaires dédiés au soutien à l'économie.

Le développement durable

L'aménagement du territoire de Shawinigan est orienté selon une approche de développement durable, basée sur l'équilibre du développement social et culturel, économique et environnemental, par la saine gouvernance incluant la participation citoyenne. Tirant fierté de la créativité et de la solidarité de sa population, Shawinigan bénéficie d'une vie culturelle enrichissante et d'un milieu artistique stimulant. L'engagement communautaire est reconnu comme une valeur importante pour le mieux-être collectif et demeure un atout sur lequel se bâtit Shawinigan au quotidien.

3. LES GRANDES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS

Afin d'orienter le développement de la Ville de Shawinigan selon la vision présentée précédemment, sept grandes orientations ont été formulées. Ces orientations ont été établies à travers sept thématiques qui découlent des principes de la *Loi sur le développement durable* et visent l'atteinte d'un aménagement équilibré et durable du territoire.



LES SEPT GRANDES ORIENTATIONS SONT LES SUIVANTES :

Orientation 1

Une identité positive et distinctive dont les Shawiniganais sont fiers.

Orientation 2

Des milieux de vie dynamiques, de qualité et adaptés aux besoins et aux attentes d'une clientèle diversifiée.

Orientation 3

Un développement économique durable au service du territoire et de sa collectivité.

Orientation 4

Des modes de transport viables pour l'environnement et la santé, efficaces, diversifiés et intégrés.

Orientation 5

Des modes de développement et de consommation durables.

Orientation 6

Un environnement protégé et mis en valeur.

Orientation 7

Des aménagements urbains favorables à la santé et à la sécurité de la collectivité.

IMAGE, CARACTÈRE ET IDENTITÉ

ORIENTATION 1

Une identité positive et distinctive dont les Shawiniganais sont fiers

Shawinigan détient de grandes richesses naturelles, paysagères, culturelles et cumule depuis quelques années d'importantes réussites entrepreneuriales méritant d'être connues et partagées.

La Ville souhaite donc poursuivre la mise en œuvre et la réalisation d'actions structurantes, mobilisatrices et à haute portée symbolique dans le but de développer une fierté partagée. Elle désire ainsi, continuer à rehausser le sentiment d'appartenance à la nouvelle ville tout en maintenant et préservant les caractéristiques distinctives de chaque quartier. La qualité du cadre de vie, la santé économique, la mise en valeur des entrées de ville et des places publiques jumelées à la revitalisation du centre-ville et des quartiers urbains constituent des éléments et projets structurants pour la Ville contribuant au rehaussement de l'image positive de Shawinigan.

- Objectif 1.1 **Renforcer le sentiment d'appartenance par la promotion d'une image positive ralliant l'ensemble de la collectivité, en particulier les symboles forts comme la rivière Saint-Maurice.**
- Objectif 1.2 **Améliorer la lisibilité du territoire et valoriser les entrées de Ville, les espaces publics et les lieux d'échange.**
- Objectif 1.3 **Favoriser l'implication de la communauté dans la mise en valeur de la ville et les choix de société.**
- Objectif 1.4 **Assurer la reconnaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti, paysager, naturel et agricole.**

MILIEU DE VIE

ORIENTATION 2

Des milieux de vie dynamiques, de qualité et adaptés aux besoins et aux attentes d'une clientèle diversifiée

La qualité de vie figure parmi les grandes forces de Shawinigan. La Ville de Shawinigan a à cœur la maîtrise de l'étalement urbain en optimisant le développement futur de son territoire à l'intérieur de son périmètre urbain. Elle souhaite également axer ses efforts sur le rehaussement de la mixité urbaine, la densification de zones spécifiques, le maintien et l'accroissement des services de proximité, l'amélioration et la diversification des activités économiques.

Dans le but d'offrir des logements adaptés et diversifiés à la population shawiniganaise, la Ville mise sur l'amélioration de la qualité des logements tout en promouvant une démarche environnementale et de développement durable du cadre bâti. Elle souhaite rehausser le dynamisme de ses activités économiques, poursuivre l'amélioration de la qualité des aménagements publics, rehausser le verdissement de son territoire et faciliter et améliorer l'accessibilité aux divers services, aux lieux d'intérêt et aux espaces naturels.

Elle souhaite s'inscrire dans une démarche de Ville intelligente, dans le but de mieux répondre aux besoins de ses citoyens et d'atteindre plus efficacement les orientations et objectifs fixés dans la présente vision stratégique, mais aussi pour permettre à la Ville de se positionner stratégiquement dans ce créneau. Ce nouveau positionnement permettra, s'il est accompagné d'autres mesures d'aménagements adaptés aux jeunes familles, de faire face au défi démographique actuel.

- Objectif 2.1 **Poursuivre la mise en valeur de la diversité des milieux de vie et de leurs caractéristiques distinctives.**
- Objectif 2.2 **Renforcer l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) et tendre vers le concept de *Ville intelligente*, sensible aux besoins de ses citoyens et au service de son développement durable.**
- Objectif 2.3 **Revitaliser certains milieux de vie par la mixité urbaine et sociale, assurer la rétention de la population, favoriser son implication dans la communauté y compris pour les populations les plus défavorisées et leur offrir des services de qualité, adaptés aux différents besoins.**
- Objectif 2.4 **Attirer de nouvelles clientèles, en particulier de jeunes familles, en leur offrant des services basés sur l'excellence et l'amélioration continue.**
- Objectif 2.5 **Assurer une desserte équilibrée en équipements, commerces, services de proximité, parcs et espaces verts.**

VITALITÉ ÉCONOMIQUE

ORIENTATION 3

Un développement économique durable au service du territoire et de sa collectivité

En pleine restructuration de ses activités économiques, Shawinigan désire offrir un développement urbain équilibré misant sur l'implantation d'activités diversifiées et innovantes répondant aux besoins de la population locale et participant à l'activité économique. Selon un objectif de durabilité et d'amélioration de la qualité de vie, Shawinigan souhaite poursuivre son développement économique en déployant des mesures visant à encourager la concentration d'activités favorisant une rationalisation des infrastructures publiques existantes et limitant l'étalement urbain. Shawinigan souhaite donc parvenir à un meilleur déploiement des fonctions urbaines dans le but d'assurer un développement équilibré et durable de son territoire.

Au plan commercial, il s'avère important de miser sur un développement stratégique qui favorise la mise en place de pôles forts et distinctifs, tels que prévus selon le plan du CLD.

Au plan industriel, la Ville souhaite poursuivre sa migration vers une économie basée sur les petites et les moyennes entreprises (PME) et qui repose principalement sur les cibles de diversification. Un effort particulier sera consenti aux technologies vertes, la chimie verte, les énergies alternatives, le numérique et l'efficacité énergétique. Ces cibles devront se traduire dans la planification urbaine et, notamment, par l'émergence de quartiers verts et l'utilisation des principes et des outils des villes intelligentes. Enfin, Shawinigan désire rehausser l'offre touristique, événementielle et agricole en misant en particulier sur le tourisme de nature.

- Objectif 3.1 **Assurer un positionnement distinctif de la Ville au sein de la Mauricie.**
- Objectif 3.2 **Poursuivre la revitalisation du centre-ville et la restructuration des zones commerciales.**
- Objectif 3.3 **Assurer la promotion, la structuration et la modernisation des activités touristiques, sportives et événementielles.**
- Objectif 3.4 **Miser sur un développement industriel stratégique et durable.**
- Objectif 3.5 **Maintenir et bonifier la présence de grands équipements institutionnels et culturels.**

Objectif 3.6 **Assurer la protection, le développement durable et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles.**

TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE

ORIENTATION 4

Des modes de transport viables pour l'environnement et la santé, efficaces, diversifiés et intégrés

Les transports façonnent l'urbanisation et les modes de vie. L'aménagement du territoire peut participer à la réduction des besoins de déplacement et satisfaire les besoins des populations et des activités économiques. Il importera donc de penser les déplacements en regard du réseau existant et de la proximité des différentes fonctions urbaines.

La Ville se préoccupe également de la performance et de la fiabilité de son réseau de transport collectif et compte pour le futur, dans une perspective d'équité, répondre davantage aux besoins des divers usagers et aux caractéristiques particulières de Shawinigan qui, soulignons-le, divergent des grands centres urbains. Shawinigan mettra ses énergies en priorité sur le développement de la mobilité active dans son centre-ville et pour mettre en valeur son patrimoine urbain et paysager et permettre des circuits avec ses points d'intérêt touristiques. La mobilité active sera prise en compte dans tout projet de réfection de chaussée.

Objectif 4.1 **Améliorer l'accessibilité et faciliter les liaisons intersectorielles pour tous les modes de déplacement.**

Objectif 4.2 **Rendre le transport collectif et les modes alternatifs plus attrayants et accessibles afin de répondre aux besoins particuliers des divers usagers.**

Objectif 4.3 **Poursuivre l'amélioration des réseaux de transport actif de façon à favoriser un réseau continu, convivial, efficace et sécuritaire, en particulier aux abords des écoles.**

Objectif 4.4 **Développer des actions favorables aux pratiques intermodales.**

Objectif 4.5 **Optimiser l'utilisation du réseau de camionnage lourd.**

PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

ORIENTATION 5

Des modes de développement et de consommation durables

La Ville est un fournisseur de services très important à l'échelle de sa communauté : collecte de déchets, déneigement, entretien des équipements, loisirs, création et entretien des immeubles et des voies de circulation, entretien des cours d'eau, production et application de règlements qui régissent le « vivre ensemble » sur le territoire de la Ville, etc... C'est aussi un consommateur important de biens et de services, que ce soit des biens meubles et immeubles (édifices et équipements municipaux), des services de consultations ou diverses fournitures. La Ville souhaite travailler à rendre sa production et sa consommation plus responsable et à soutenir les initiatives qui permettent aux citoyens et aux organisations sur son territoire à faire la même chose.

La gestion des ressources constitue un enjeu environnemental de taille qui transcende les frontières municipales. À cet égard, Shawinigan accorde un grand intérêt à la préservation des ressources naturelles en particulier l'eau et les ressources forestières. La Ville désire assurer la conservation, la protection et la restauration de la ressource hydrique dans une perspective de gestion responsable et durable.

La Ville se préoccupe des contraintes exercées sur les producteurs locaux. Elle souhaite pallier au manque d'infrastructures et de réseaux structurés rendant difficile l'achat local.

D'autre part, Shawinigan est soucieuse d'améliorer l'efficacité énergétique appliquée à ses diverses sphères d'activités tout en renforçant la gestion des matières résiduelles et en priorisant la réduction à la source.

La Ville travaillera à limiter l'étalement urbain et à mieux encadrer le développement de son territoire, tout en favorisant l'émergence de constructions durables et de quartiers durables.

- Objectif 5.1 **Diminuer la consommation d'eau, en garantir la qualité et protéger les sources d'eau potable.**
- Objectif 5.2 **Élargir le principe d'écoresponsabilité à tous les niveaux d'action.**
- Objectif 5.3 **Favoriser la consommation de produits locaux.**
- Objectif 5.4 **Réduire les émissions de GES, améliorer l'efficacité énergétique et améliorer la qualité de l'air.**
- Objectif 5.5 **Promouvoir l'aménagement, les constructions et les quartiers écoresponsables, les énergies vertes et contrer l'étalement urbain.**

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

ORIENTATION 6

Un environnement protégé et mis en valeur

Shawinigan entend assurer la protection et la mise en valeur des espaces naturels d'intérêt, notamment ciblés dans l'inventaire des paysages remarquables et l'inventaire des milieux humides. La Ville mise sur l'amélioration continue des connaissances, la sensibilisation et l'éducation, le développement d'outils de gestion efficace ainsi qu'un suivi adéquat de l'état de cette richesse. La Ville désire soutenir des comportements responsables dans le but premier d'améliorer la qualité de vie du milieu et d'assurer le maintien de la richesse naturelle pour les générations à venir. La Ville entend promouvoir une planification et une gestion concertée et intégrée de son patrimoine naturel dans le but d'assurer sa pérennité. Parallèlement, Shawinigan misera sur le développement et la mise en valeur des corridors de biodiversité et de la rivière Saint-Maurice, veillera à l'amélioration de la qualité de son environnement rattachée au sol, à l'eau et à l'air et favorisera la valorisation des traits paysagers et naturels du territoire urbanisé. La protection des écosystèmes aquatiques et terrestres ainsi que la gestion et la réhabilitation des terrains contaminés seront au cœur des priorités.

- Objectif 6.1 **Accroître les aires naturelles de conservation et mettre en place un réseau de corridors écologiques afin de préserver la biodiversité.**
- Objectif 6.2 **Garantir la qualité environnementale (réhabilitation des terrains contaminés, milieux humides, berges et littoral, qualité de l'air, qualité et gestion de l'eau, etc...) et appliquer le principe de précaution.**
- Objectif 6.3 **Faciliter l'accessibilité aux rives et aux espaces naturels d'intérêt dans une perspective d'éducation, de récréation et de sensibilisation de la communauté aux richesses du territoire.**
- Objectif 6.3 **Augmenter les projets de verdissement en milieu urbanisé afin d'accroître la biomasse et de réduire les îlots de chaleur.**

PRÉVENTION ET PRÉCAUTION**ORIENTATION 7****Des aménagements urbains favorables à la santé et à la sécurité de la collectivité**

Bien qu'elle soit perçue comme une ville tranquille et sécuritaire, Shawinigan entrevoit pour les prochaines années poursuivre le développement d'actions reposant sur une vision d'ensemble des problématiques de sécurité urbaine tout en misant sur l'accroissement de l'engagement des citoyens en ce domaine. Elle mise aussi sur l'application des principes de prévention et de précaution, particulièrement en ce qui a trait aux zones de contraintes. Les changements climatiques et leurs incidences sur le milieu incitent dorénavant les villes à l'application de telles mesures.

D'autre part, l'état d'avancement des connaissances en matière de santé publique confirme que l'environnement bâti constitue un déterminant important de la santé et du bien-être de la collectivité. L'aménagement du territoire, l'habitation, le transport et la qualité de l'environnement ont des incidences directes sur cette composante. La Ville compte ainsi prioriser des aménagements qui favorisent la réduction des îlots de chaleur, améliorent la convivialité et la sécurité des réseaux des modes de déplacements actifs (mixité des fonctions, proximité et diversité des activités et services, amélioration des espaces publics, etc...) tout en poursuivant le renforcement des installations et infrastructures municipales vouées aux sports, loisirs et activités de plein air, dans le but de favoriser les saines habitudes de vie.

Objectif 7.1 **Assurer la protection de la population par rapport aux risques, menaces et contraintes.**

Objectif 7.2 **Réduire les nuisances sonores et lumineuses.**

Objectif 7.3 **Promouvoir l'activité physique et de saines habitudes de vie.**

4. ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

Shawinigan est une ville intelligente, entrepreneuriale et innovante axée vers son développement durable, notamment par les technologies vertes, pour répondre aux différents besoins de sa population et attirer les jeunes familles.

Shawinigan s'affirme économiquement par une structure commerciale, industrielle, agricole et récréotouristique forte et diversifiée.

Carrefour du sport et du plein air, Shawinigan a su préserver et tirer profit de ses richesses naturelles, paysagères et culturelles.

Ville attractive et en santé, elle offre des milieux de vie de qualité, à échelle humaine.

ORIENTATION 1 Une identité positive et distinctive dont les Shawiniganais sont fiers

- 1.1. Renforcer le sentiment d'appartenance par la promotion d'une image positive ralliant l'ensemble de la collectivité, en particulier les symboles forts comme la rivière Saint-Maurice.
- 1.2. Améliorer la lisibilité du territoire et valoriser les entrées de ville, les espaces publics et les lieux d'échange.
- 1.3. Favoriser l'implication de la communauté dans la mise en valeur de la Ville et les choix de société.
- 1.4. Assurer la reconnaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti, paysager, naturel et agricole.

ORIENTATION 2 Des milieux de vie dynamiques de qualité et adaptés aux besoins et aux attentes d'une clientèle diversifiée

- 2.1. Poursuivre la mise en valeur de la diversité des milieux de vie et de leurs caractéristiques distinctives.
- 2.2. Renforcer l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) et tendre vers le concept de *Ville intelligente*, sensible aux besoins de ses citoyens et au service de son développement durable.
- 2.3. Revitaliser certains milieux de vie par la mixité urbaine et sociale, assurer la rétention de la population, favoriser son implication dans la communauté y compris pour les populations les plus défavorisées et leur offrir des services de qualité, adaptés aux différents besoins.
- 2.4. Attirer de nouvelles clientèles, en particulier de jeunes familles, en leur offrant des services basés sur l'excellence et l'amélioration continue.
- 2.5. Assurer une desserte équilibrée en équipements, commerces, services de proximité, parcs et espaces verts.

ORIENTATION 3 Un développement économique durable au service du territoire et de sa collectivité

- 3.1. Assurer le positionnement de la Ville au sein de la Mauricie.
- 3.2. Poursuivre la revitalisation du centre-ville et la restructuration des zones commerciales.
- 3.3. Assurer la promotion, la structuration et la modernisation des activités touristiques, sportives et événementielles.
- 3.4. Miser sur un développement industriel stratégique et durable.
- 3.5. Maintenir et bonifier la présence de grands équipements institutionnels et culturels.
- 3.6. Assurer la protection, le développement durable et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles.

ORIENTATION 4 Des modes de transport viables pour l'environnement et la santé, efficaces, diversifiés et intégrés

- 4.1. Améliorer l'accessibilité et faciliter les liaisons intersectorielles pour tous les modes de déplacement.
- 4.2. Rendre le transport collectif et les modes alternatifs plus attrayants et accessibles afin de répondre aux besoins particuliers des divers usagers.
- 4.3. Poursuivre l'amélioration des réseaux de transport actif de façon à favoriser un réseau continu, convivial, efficace et sécuritaire en particulier aux abords des écoles.
- 4.4. Développer des actions favorables aux pratiques intermodales.
- 4.5. Optimiser l'utilisation du réseau de camionnage lourd.

ORIENTATION 5 Des modes de développement et de consommation durables

- 5.1 Diminuer la consommation d'eau, en garantissant la qualité et protéger les sources d'eau potable.
- 5.2 Élargir le principe d'écoresponsabilité à tous les niveaux d'action.
- 5.3 Favoriser la consommation de produits locaux.

-
- 5.4 Réduire les émissions de GES, améliorer l'efficacité énergétique et améliorer la qualité de l'air.
 - 5.5 Promouvoir l'aménagement, les constructions et quartiers écoresponsables, les énergies vertes et contrer l'étalement urbain.

ORIENTATION 6 Un environnement protégé et mis en valeur

- 6.1 Accroître les aires naturelles de conservation et mettre en place un réseau de corridors écologiques, afin de préserver la biodiversité.
- 6.2 Garantir la qualité environnementale (réhabilitation des terrains contaminés, milieux humides, berges et littoral, qualité de l'air, qualité et gestion de l'eau, etc...) et appliquer le principe de précaution.
- 6.3 Faciliter l'accessibilité aux rives et aux espaces naturels d'intérêt dans une perspective d'éducation, de récréation et de sensibilisation de la communauté aux richesses du territoire.
- 6.4 Augmenter les projets de verdissement en milieu urbanisé afin d'accroître la biomasse et de réduire les îlots de chaleur.

ORIENTATION 7 Des aménagements urbains favorables à la santé et à la sécurité de la collectivité

- 7.1 Assurer la protection de la population par rapport aux risques, menaces et contraintes.
- 7.2 Réduire les nuisances sonores et lumineuses.
- 7.3 Promouvoir l'activité physique et de saines habitudes de vie.